



# Certificat Individuel

Utilisation à titre professionnel des  
produits phytopharmaceutiques / Renouvellement  
Catégorie : Opérateur

**En  
formation continue**

## Dates

Voir calendrier

## Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00  
Soit 7 heures de formation.

## Lieu

Campus Prov ence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

## Mode de financement et

### Tarif

Nous contacter

## **Intervenant(es) pédagogiques**

Marie-Hélène MUSCAT  
Sylvain RACAMIER

## **Campus**

## **Provence-Ventoux**

## **CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90

cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur  
notre site internet.

## **Les objectifs pédagogiques**

Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, Réduire les contaminations environnementale et humaines, sensibiliser sur les moyens alternatifs, limiter les intrants chimiques.

## **Public concerné et modes de financement**

Pour les **professionnels uniquement applicateurs**, qui ne sont pas impliqués dans le choix des produits.

Modes de financement : CPF ; Pôle emploi ; OCAPIAT...

## **Pré-requis et conditions d'inscription**

Maîtrise du français et opérations de base.

Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

## **Programme de formation**

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé Sécurité Applicateur et espace ouvert au public (3 heures)
- Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (2 heures)

## **Modalités pédagogiques**

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques, fiches de reconnaissance.

Matériel de traitement, réglage...

## **Méthodes d'évaluation**

Questionnement à l'oral, QCM, Jeu.

## **Validation de la formation**

Une attestation (bordereau de score) pour la délivrance du renouvellement au Certificat Individuel et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.

**Contact** : Marie-Hélène MUSCAT 04 90 60 80 90  
marie-hélène.muscat@educagri.fr

 *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*  
*Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)*

